# Les gens ont reçu l'ordre de clore leur Pèlerinage par une visite à la Kaʿbah. Les femmes indisposées en sont toutefois exemptées.

Abdullah ibn 'Abbas (qu'Allah l'agrée, lui et son père) a dit : « Les gens ont reçu l'ordre de clore leur Pèlerinage par une visite à la Kaʿbah. Les femmes indisposées en sont toutefois exemptées. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La noble Kaʿbah mérite qu'on l'honore et qu'on lui accorde une grande considération. Elle symbolise le fait d'adorer Allah, de faire preuve de soumission et de crainte à Son égard. C'est pourquoi les cœurs sont pleins de révérence envers elle ; ils l'estiment, l'aiment et y sont très attachés. C'est dans ce sens que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a ordonné au pèlerin qui s'apprête à voyager de passer par la Kaʿbah en dernier lieu, afin de tourner autour. Cette dernière circumambulation s'appelle « le tawâf de l'adieu ». La femme qui est indisposée en est exemptée car elle risquerait de souiller la mosquée en y pénétrant ; elle n'a aucune compensation à effectuer. Enfin, ce hadith parle du Ḥajj et ne concerne donc pas la 'Umrah.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3229